



⚠️ ⚠️ L'accès aux salles municipales (Brassens, Grémaux, Rouges Barres) est soumis au Passe Sanitaire ⚠️ ⚠️



## SUR VOS TABLETTES

### › Jeudis 2, 16, 30

- **Comité Local du Secours Populaire** Portes ouvertes / Ancienne Mairie - 14h30 à 18h.

### › Vendredi 3

- **Comité Téléthon** Concert du Groupe Vocal et des enfants de l'école de musique / Salle Brassens - 19h30.

### › Samedi 4

- **Comité Téléthon :**
  - Complexe sportif Philippe Berthe :
    - Après-midi dansant par le club Élisaline et la Gymnastique Volontaire / 14h.
    - Stage de Krav Maga / Dojo - 14h.
    - Club Toboggan / 14h.
  - Salle Brassens :
    - Le Téléthon illumine Lezennes / 14h à 18h30.

### › Dimanche 5

- **Municipalité** Hommage aux combattants morts pour la France en Afrique du Nord / Stèle Allée des Blancs Caillos - 11h.
- **Comité Téléthon** Représentation du Club Théâtre - Salle Brassens - 16h - Tarif : 6€.

### › Mercredi 8

- **Municipalité** Lancement des illuminations de Noël / Marché - 17h.

### › Jeudi 9

- **Municipalité** Audition des élèves de l'école de musique / Mairie - 19h.

### › Vendredi 10, samedi 11, dimanche 12

- **Municipalité** Marché de Noël (voir programme «Décembre en fête»).

### › Mardi 14

- **Municipalité** Atelier Marmiton (voir onglet social).

### › Jeudi 16

- **Municipalité Amicale Laïque** Père Noël dans les écoles.

### › Samedi 18

- **Municipalité** Distribution du colis de Noël aux Aînés (voir onglet Aînés).
- **OMSC** Noël des enfants / Salle Brassens - 16h.

### › Mercredi 22

- **Municipalité** Présence du Père Noël sur le marché dès 15h.



## MARCHÉ DU MERCREDI

Tirage au sort tous les mercredis de décembre à partir du 8 décembre pour gagner des paniers garnis par les commerçants du marché.



## L'ABÉCÉDAIRE DE LA VIE QUOTIDIENNE

### › Démarchage

La pratique du démarchage commercial est autorisée sous réserve que toute société ou entreprise individuelle ou artisanale qui souhaite démarcher au domicile des particuliers se soit identifiée au préalable en mairie.

La société ou l'entreprise qui envisage de démarcher sur la commune doit remplir un formulaire dans lequel elle devra indiquer l'objet et la période du démarchage et fournir un extrait K-bis. Elle devra également communiquer le nombre de démarcheurs et délivrer une copie des cartes professionnelles, un numéro de téléphone à contacter ainsi que l'immatriculation des véhicules utilisés pour le démarchage.

Les collectes ou les quêtes effectuées au domicile ou sur la voie publique sont interdites par arrêté préfectoral sauf autorisations particulières prévues par le calendrier annuel des appels à la générosité publique.

La vente de calendriers au domicile des particuliers par certains organismes (sapeurs-pompiers, facteurs, service de ramassage des déchets...) n'est pas assimilée à une quête.

Tout démarchage non déclaré fera l'objet d'une interruption d'activité sur la commune dans l'attente d'une régularisation et les prospecteurs s'exposent à une contravention.

Le fait d'avoir déclaré une prospection n'autorise en aucun cas le mandataire à se déclarer accrédité par la commune pour démarcher les particuliers.

Le visa délivré par la mairie indique que le signalement a été effectué vis-à-vis de la commune. Il est juste l'élément qui démontre du passage en mairie pour effectuer les démarches prévues par le présent arrêté et ne cautionne en rien la légalité de l'objet du démarchage. Les personnes qui s'estiment être victimes de pratiques commerciales déloyales ou agressives ou encore d'usurpation manifeste d'identité ou de fonction de la part de démarcheurs à domicile sont invitées à prendre contact avec la police municipale ou la police nationale pour un éventuel dépôt de plainte.



## CULTURE

### › MÉDIATHÈQUE

Passe sanitaire et port du masque obligatoires à partir de 12 ans.

#### › La Malle à Histoires :

**Mercredi 1<sup>er</sup> - 10h15**

Lectures à voix haute. Thème : Noël. Pour les enfants de moins de 3 ans.

#### › Atelier cousu main

**Mercredi 1<sup>er</sup> - 14h30** À partir de 12 ans. Entrée libre.

### › Atelier décoration de Noël

**Samedi 11 - 10h** : Des décorations à réaliser ensemble pour les fêtes. Atelier à destination des parents (ou grands-parents) et de leurs enfants à partir de 5 ans. Sur inscription auprès de la médiathèque.

#### › Malle à Histoires spéciale Noël :

**Samedi 11 - 15h**

À l'occasion du **Marché de Noël**, venez profiter d'une lecture d'albums de Noël à la médiathèque. À partir de 3 ans. Entrée libre.



## FOCUS : LES AIDES MOBILISABLES POUR LA RÉNOVATION DURABLE DES LOGEMENTS

La ville de Lezennes accompagne ses habitants, de la réflexion à la réalisation des travaux de rénovation de leurs logements.

Le **conseiller Info Energie** apporte des **conseils gratuits** pour définir les travaux d'isolation, choisir les équipements et matériaux, et décrypter les devis. Le conseiller Info Energie vous informe également des **aides municipales** en faveur de l'amélioration des performances énergétiques des logements. Pour **prendre rendez-vous avec le conseiller Info Energie, voir rubrique « Permanences »**.

Si vous souhaitez réaliser vos travaux par vous-même, des aides supplémentaires peuvent être accordées en participant aux ateliers de la Maison de l'Habitat Durable (MHD) pour des travaux d'isolation de toiture et de mur par l'intérieur ainsi que pour l'installation d'une ventilation.

En plus des aides municipales, les lezennois peuvent bénéficier d'un dispositif en cours pour faire face à l'augmentation des prix de l'énergie : la **Prime Air** de la Métropole Européenne de Lille **pour remplacer les anciens appareils de chauffage au bois datant d'avant 2002 ou installer un appareil performant dans un foyer ouvert existant**. Cette aide permet aux particuliers de remplacer leurs foyers ouverts ou anciens appareils de chauffage au bois par des appareils de chauffage au bois récents et performants. **D'un montant de 1 600 €**, elle permettra l'acquisition d'appareils de chauffage performants (Flamme Verte 7 étoiles ou équivalent) **par un professionnel qualifié** et ainsi contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air de l'agglomération. Pour bénéficier de la prime, un rendez-vous est obligatoire avec le conseiller Info Energie.



STADE PIERRE MAUROY

- **Samedi 4 : 19h**  
Ligue 1  
**LOSC vs ESTAC TROYES \***
- **Dimanche 12 : 13h**  
Ligue 1  
**LOSC vs OLYMPIQUE LYONNAIS \***

\* Le dispositif de filtrage d'accès à la commune est déployé 2h avant l'événement (sous réserve de modification de l'horaire de l'événement).



➤ **Atelier Marmiton**

Mardi 14 décembre : « repas de fêtes », salle des Rouges Barres, à partir de 9h30. **Sur inscription en Mairie jusqu'au vendredi 10 décembre**, ouvert aux aînés de la commune ayant la carte Lez'aînés. Attention places limitées

➤ **Colis des Aînés**

Le colis des aînés sera distribué **le samedi 18 décembre à partir de 9h à votre domicile**. Si vous êtes absent-e ce jour-là, vous pouvez déposer en Mairie, avant le mardi 14 décembre, une procuration en indiquant la personne à qui le colis sera distribué. Si vous préférez venir chercher le colis **salle Brassens le samedi 18 décembre entre 9h30 et 11h**, signalez-le en Mairie avant le mardi 14 décembre.

➤ **Le chèque énergie**

En décembre, face à la hausse exceptionnelle des prix de l'énergie, en particulier de l'électricité et du gaz, un chèque énergie exceptionnel de 100€ sera envoyé par l'État aux foyers bénéficiaires du chèque, attribué sous conditions de ressources. **Le conseiller Info Energie** peut vous accompagner pour l'utilisation de ce chèque. + d'infos <https://chequeenergie.gouv.fr/>



**PETITE ENFANCE, ENFANCE & JEUNESSE**

➤ **Espace Petite Enfance :**

• **Consultation infantile**

Les consultations se font sur le site de l'UTPAS d'Hellemmes jusqu'à nouvel ordre. Veuillez téléphoner au 03 59 73 96 60 pour prendre un rdv.

• **Baby Gym**

Atelier le samedi 11, sur inscriptions obligatoires par mail ([relaispetiteenfance@lezennes.com](mailto:relaispetiteenfance@lezennes.com)). Atelier ouvert de 10h à 11h30 situé au 52 rue Paul Vaillant Couturier (Au Centre Multi Accueil). Places limitées à 8 enfants accompagnés d'un seul parent.

➤ **Infos pratiques service périscolaire :**

Pour toute modification d'inscription sur les temps périscolaires maternel et primaire (matin, midi, soir, mercredi après-midi et NAP), veuillez transmettre l'information le plus rapidement possible, soit par mail (à privilégier) [periscoadmin@lezennes.com](mailto:periscoadmin@lezennes.com) ; soit par téléphone au 03 20 56 54 12 (répondeur). Les modifications seront acceptées pour le jour même seulement **avant 8h30**, même le mercredi matin par souci d'organisation du service « temps du midi ».

➤ **Ecoles, temps périscolaires et extra scolaires**

**Inscriptions aux temps périscolaires du mois de janvier 2022 :**

Tableaux d'inscription par mail à compter du vendredi 26 novembre. Retour impératif par mail uniquement ([periscoadmin@lezennes.com](mailto:periscoadmin@lezennes.com)) avant le lundi 6 décembre.

**Fermetures structures petite enfance/enfance/jeunesse :**

Toutes les structures petite enfance/enfance/jeunesse seront fermées à partir de 16h les vendredis 24 et 31 décembre 2021.

Le Multi Accueil et le RAM seront fermés du 27 au 31 décembre inclus

Réouverture le lundi 3 janvier 2022.

➤ **Appel à candidatures animateurs - Été 2022**

Vous avez envie de travailler pendant les mois d'été 2022, vous êtes titulaire du BAFA, vous pouvez, dès maintenant, candidater pour les Centres Maternel, Primaire et la Maison des Jeunes. Pour les jeunes lezennesois souhaitant se lancer dans l'aventure, la mairie propose une aide sous forme de Bourse BAFA. Dossier à télécharger sur le site internet de la ville et à envoyer à l'attention de M. DECOURSELLE, 1 place de la République, 59260 Lezennes.

➤ **Le RAM (Relais Assistants Maternels) devient le Relais Petite Enfance (RPE)**

En partenariat avec la CAF, ses missions sont renouvelées :

- Participer à l'information des futurs assistants maternels.
- Assister les assistants maternels dans leurs démarches pour s'inscrire sur le site [monenfant.fr](http://monenfant.fr), renseigner leur profil et leurs disponibilités d'accueil.
- Offrir aux assistants maternels et, le cas échéant aux professionnels de la garde d'enfants à domicile, un cadre pour échanger sur leurs pratiques professionnelles et les conseiller sur la mise en place des principes applicables à l'accueil du jeune enfant prévu par la charte nationale de qualité d'accueil.
- Organiser des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis.
- Faciliter l'accès à la formation continue des assistants maternels et, le cas échéant des professionnels de la garde d'enfants à domicile et les informer sur leurs possibilités d'évolution professionnelle.

**La nouvelle adresse mail du Relais Petite Enfance :** [relaispetiteenfance@lezennes.com](mailto:relaispetiteenfance@lezennes.com)



➤ **Illuminations de Noël**

Pour le mois de décembre, nous vous invitons à embellir votre façade ou jardin en installant des décorations et des illuminations pour apporter un peu de gaieté et ainsi embellir Lezennes pour les fêtes de fin d'année.

➤ **Calendrier de la Poste**

Pendant les mois de décembre et janvier, votre facteur vous proposera à la vente, le calendrier de la Poste.



**PATRIMOINE**

➤ **Travaux de l'église Saint Éloi**

En raison des travaux entrepris dans l'église Saint Éloi, fermeture au public jusqu'au vendredi 03 décembre.

Contact Paroisse Hellemmes : 03 20 33 86 17.

La pharmacie du Grand Stade sera de garde le vendredi 10 décembre. Tél : 03 20 91 28 27  
Adresse : 32 rue Gambetta



**ÉTAT CIVIL**

Ils se sont pacés :

➤ Jennifer COLLET et Sébastien DI MORA



**PERMANENCES**

• **Emploi et Formation :**

Sur rdv en téléphonant en mairie.

• **ACTION « mutuelle solidaire » :**

Vendredi 10 de 9h à 12h sur rdv, en téléphonant en mairie.

• **ADIL (Agence d'Information sur le Logement) :**

Pas de permanence à Lezennes mais vous pouvez téléphoner au 03 59 61 62 59 pour connaître les permanences sur les autres sites. Site web : <https://www.adilnfdc.fr/nospermanences>

• **PACS :**

Sur rdv, en téléphonant en mairie.

• **AIAMV (Aide aux Victimes) :**

Permanences les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudis du mois, de 14h à 17h, en Mairie.

Sur rdv en téléphonant au 03 20 49 50 79.

• **Conciliateur de justice :**

Pas de permanence.

• **Député :**

Permanence de Monsieur le Député en Mairie de Lezennes le 1<sup>er</sup> mardi du mois de 15h30 à 17h30. Avec ou sans rdv.

Tél : 06 48 44 25 91

• **Conseiller Info Energie**

Permanence le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois, uniquement sur rdv au 06 87 95 86 94.

• **Permanence Urbanisme**

Les samedis 4 et 18 de 9h à 12h en Mairie. Sans rendez-vous.



**LEZENNES DURABLE**

**DÉCHETS VERTS**

Une benne sera mise à votre disposition

**Le samedi 11 de 10h à 12h**  
Centre Technique Municipal

**COLLECTE DES D M S**

Prochaine collecte des Déchets Ménagers Spéciaux

**le samedi 18**  
**de 14h à 15h**  
Parking de la Salle Brassens

Si vous souhaitez recevoir le LIQ par mail, vous pouvez écrire à [mairie@lezennes.com](mailto:mairie@lezennes.com) en indiquant vos coordonnées.



Retrouvez nous aussi sur...  
[www.facebook.com/VilledeLezennes](http://www.facebook.com/VilledeLezennes)  
[www.lezennes.fr](http://www.lezennes.fr)  
Téléchargez l'application CityAll  
Contact : [mairie@lezennes.com](mailto:mairie@lezennes.com)



Flashez ce QR code pour télécharger l'application CityAll.